

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20230512_25

OBJET : Autorisation d'occupation du domaine public le 01/06/2023 - Place Bernard Palissy - Spa & Cryo - repas privé

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-2 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Considérant la demande de la société Spa & Cryo, faite le 11 mai 2023, d'occuper la plateforme située au 7 Place Bernard Palissy dans la zone de Champ Fila à Poisat, devant les ateliers municipaux, pour permettre l'organisation d'un repas privé, à l'occasion du départ du gérant ;

Considérant qu'il revient au Maire de faire appliquer la législation en vigueur et d'assurer la sécurité des biens et des personnes lors de cette manifestation ;

ARRETE

Article 1 : La société Spa & Cryo, sise 13 chemin Albert Camus, 38320 Poisat, est autorisée à occuper la plateforme située au 7 Place Bernard Palissy dans la zone de Champ Fila à Poisat, le jeudi 1^{er} juin 2023, de 20h30 à 23h30, à l'occasion d'un repas privé ;

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, le permissionnaire s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.
Aucun déchet ne doit être laissé sur place à l'issue de la manifestation.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 12 mai 2023
Le Maire, Ludovic BUSTOS

